

Des projets pour la classe

Écoles fleuries

DOMAINES : environnement, sciences, production d'écrits

Le concours des écoles fleuries est organisé par les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) et l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), avec le soutien du Ministère de l'Education Nationale. Il s'agit d'un projet d'apprentissage par le jardinage et d'éducation au développement durable.

L'objet : L'action est destinée à valoriser les activités de fleurissement et de jardinage à l'intérieur ou à l'extérieur des écoles ou des collèges, à condition qu'elles soient réalisées essentiellement par les élèves. Cette activité d'apprentissage interdisciplinaire favorise l'acquisition, par les élèves, de connaissances et de compétences dans les domaines artistiques, scientifiques, civiques et sociaux.

Public. — Toutes les écoles et tous les établissements de l'enseignement public de la maternelle au collège.

Conditions.

- * agir et améliorer son cadre de vie,
- * respecter le travail de chacun au travers d'un projet éducatif commun,
- * développer la démarche coopérative,
- * observer en grandeur nature les saisons et la végétation,
- * apprendre en jardinant durablement.

Le concours des écoles fleuries développe une démarche coopérative qui valorise l'autonomie et l'initiative des élèves. Il contribue également, à l'ouverture de l'école ou du collège sur son environnement.

Contact/infos: 04.93.80.99.52
ad06@occe.coop
www.occe06.com

Comment participer ?

Le concours se déroule aux niveaux départemental et national. Les participants doivent constituer un dossier rendant compte des projets menés lors de l'année scolaire écoulée.

Il comprend :

- un compte rendu de visite du jury départemental et une fiche d'identification du dossier,
- un dossier servant de compte rendu établi en classe, avec textes, dessins, photographies, le tout solidement relié en un seul dossier, l'adresse et le cachet de l'école ou de l'établissement,
- un DVD peut être joint au dossier.

Calendrier de l'édition 2017/2018

1^{er} trimestre 2017/2018 :

Inscription des classes sur le site OCCE 06.

Mai/juin 2018 : visite du jury départemental dans votre école

Fin juin : un jury comprenant des responsables de l'OCCE, des DDEN et des directeurs ou directrices d'école se réunit pour décerner les prix départementaux dans les différentes catégories prévues. À cette occasion sont choisis les dossiers envoyés à Paris pour concourir au prix national. (Cérémonie de remise des prix nationaux à Paris en mars 2019).